

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires  
étrangères

**Arrêté du 11 décembre 2025**

## **portant désignation d'agents compétents pour la délivrance des laissez-passer concurremment avec les chefs de poste consulaires compétents**

NOR : EAEF2534943A

### **Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,**

Vu le décret n°2004-1543 du 30 décembre 2004 relatif aux attributions des chefs de poste consulaire en matière de titre de voyage, notamment son article 10-1,

### **Arrête :**

#### **Article 1er**

Sont autorisées à délivrer des laissez-passer dans les zones Afrique du Nord et Moyen-Orient et Afrique et Océan Indien, concurremment avec les chefs de poste consulaire compétents :

- Judith FONDANECHE, agent contractuel ;
- Manon MIRADA, agent contractuel.

#### **Article 2**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et prennent fin le 31 décembre 2026.

#### **Article 3**

La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait le 11 décembre 2025.

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,  
Pour le ministre et par délégation  
La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire  
Pauline CARMONA